

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 328 Rect.

présenté par

Mme Pérol-Dumont, M. Sirugue, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac, Mme Hoffman-Rispal, M. Philippe Martin, M. Lurel, Mme Delaunay, M. Marsac, Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur, M. Liebgott, Mme Génisson, M. Gille, Mme Iborra, M. Néri, Mme Biémouret, M. Bartolone, M. Manscour, Mme Bouillé, Mme Robin-Rodrigo, Mme Crozon et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant :

Chaque année, l'État et l'assemblée des départements de France réunissent une conférence nationale associant les représentants des collectivités territoriales, les organisations syndicales des salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, des associations de lutte contre les exclusions et des représentants des bénéficiaires du revenu de solidarité active, afin d'évaluer la mise en œuvre du revenu de solidarité active et d'établir un bilan financier des coûts induits par cette nouvelle prestation, et de faire des propositions pour l'amélioration du dispositif .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les départements sont les principaux acteurs des politiques sociales, dont le RSA ; et à ce titre un des principaux financeurs de ces politiques sur leurs territoires. Il est dès lors légitime qu'ils puissent, avec l'État, chaque année faire le bilan de ce nouveau dispositif.